

JE DIS NON A L'AEROPORT



ET VOUS ?

Publié le 3 mai 2016

Quand le PCF de Loire Atlantique adopte l'idéologie néolibérale

Le décret relatif à la consultation des électeurs des communes de la Loire-Atlantique sur le projet de transfert de l'aéroport a été publié au Journal officiel, le 24 avril 2016. La consultation aura lieu le 26 juin et portera sur la question : «*Êtes-vous favorable au projet de transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique sur la commune de Notre-Dame-des-Landes?* ».

Un engagement résolu et assumé

Le 29 mars, contre toute attente, le Secrétaire départemental de la Fédération du PCF de Loire-atlantique informait par courrier ses adhérents de la tenue de cette consultation et, sans attendre la position de son exécutif national le PCF44 prenait position pour ce projet.
Maniant la langue de bois à la perfection, le PCF 44 avance 8 raisons qui sont autant de formules creuses ou mensongères :

1. *un enjeu de développement du territoire ==> c'est pour une région tournée vers le monde.* Mais de quel monde s'agit-il ? Des États-Unis, grâce au TAFTA, traité de libre-échange actuellement en négociation ?
2. *un enjeu économique pour le territoire ==> ce sont 5,4 millions d'heures de travail sur 3 ans pour ce chantier.* C'est l'argument-choc ! Imparable ! Et qu'importe la nature du travail ! De plus, combien de travailleurs détachés sans véritables protections ?
3. *une position en phase avec les attentes ==> ce sont 56 à 59% des habitants du territoire qui se prononcent pour la mise en œuvre du chantier, le plus fort pourcentage étant à 70% celui des électeurs communistes.* Nous laissons au PCF 44 la responsabilité de cette affirmation
4. *un défi à la progression du nombre de passagers et de vols ==> c'est un accroissement permanent du trafic aérien à Nantes (5,7 % en 2014, 5,5 % en 2015), donné comme la plus forte progression de France depuis 2009.* Toutes les oppositions soulignent que l'actuel aéroport Nantes-Atlantique peut supporter une augmentation de trafic pendant encore longtemps.
5. *un financement exemplaire ⇒ un coût de 561 millions d'euros, avec une participation de 315 millions d'euros par le groupe Vinci, soumis à un Comité de suivi stratégique de la concession, il ne s'agit en aucun cas selon le PCF 44 d'un Partenariat Public Privé mais d'une délégation de service public tout à fait conventionnel.* Faux ! Il s'agit bel et bien d'un partenariat public-privé. Vinci n'est pas une institution philanthropique.
6. *des dessertes terrestres ==> ce sont des dessertes routières (desserte de type « apaisée ») et ferroviaires.* Les dessertes ne sont pas comprises dans le financement «exemplaire » et que veut dire desserte de type apaisée?
7. *un environnement préservé ==> seuls 736 hectares seront artificialisés et 17 300 hectares agricoles et naturels seront préservés.* Faut-il se réjouir de seulement 736 hectares artificialisés ? Le projet aurait-il pu être pire?
8. *conséquences du maintien de l'aéroport actuel Nantes-Atlantique ==> ce sera la suppression de trois dérogations européennes sur les conditions d'atterrissage en conformité aux règles internationales.*Faut-il y voir une forme de chantage pour forcer la main au transfert de l'aéroport actuel vers Notre-Dame-des-Landes?

Pour le PCF 44, toute allusion alternative est rejetée « *la récente intervention de Ségolène Royal qui, sous prétexte de solution alternative de dernière heure, demande d'étudier une répartition sur plusieurs aéroports est irrecevable* ».
Le document du PCF 44 est adressé à ses militants « *pour mieux appréhender ce projet utile et nécessaire pour la sécurité des habitants de l'agglomération nantaise comme pour le développement économique de notre département et qui souffre bien souvent de nombreuses contre vérités* ».

Parle-t-on vraiment de contre vérités ? Qui les proclame?

- Pour l'opposition citoyenne, renvoyons le lecteur directement sur le site de l'association citoyenne ACIPA **[1].**
- Le 5 avril 2016, le Commissariat général à l'environnement et au développement durable (CGEDD) remettait son rapport à Ségolène Royal **[2]**, concluant à un projet surdimensionné qui méconnaît l'enjeu agricole et n'apporte un avantage économique qu'aux seuls passagers du transport aérien. L'aéroport actuel, sous réserve d'être repensé en profondeur et moyennant un investissement conséquent, pourrait très bien absorber la hausse de passagers.
- Le 19 janvier 2016, les trois Unions départementales de Loire-atlantique des syndicats CGT, FSU et Solidaires, dans une déclaration commune **[3]**dénonçaient « *un entêtement coupable* ». A partir d'une approche syndicale et environnementale, soucieuse d'appréhender un intérêt général, les trois syndicats portaient une appréciation négative au projet d'aéroport NDDL, apportant une vision en trompe l'œil de la modernité et faisant l'impasse sur l'optimisation possible de l'actuel aéroport de Nantes-Atlantique.
- Le 21 mars 2016, les syndicats CGT du Groupe VINCI se déclaraient opposés au projet de transfert de l'aéroport de Nantes **[4]** dénonçant la politique de privatisation des services publics et l'intervention de VINCI qui agit à la fois comme constructeur et concessionnaire sur la base de contrats dont les conditions ne varient guère : financement opaque, coûts immédiats sous-estimés et profits permanents garantis.

Le PCF 44 entend ainsi ignorer tous les arguments des opposants militants, citoyens, institutionnels, syndicaux au projet de l'aéroport NDDL

[1] ACIPA (*Association Citoyenne Intercommunale des Populations concernées par le projet d'Aéroport de Notre Dame des Landes* **)**